

## 4-4-2 Publishing

Société par actions simplifiée  
au capital de 500 euros  
Siège social : 15 rue MARTEL  
75010 Paris  
RCS 910 615 038 PARIS

---

### PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mille quatre et le vingt-neuf juin à treize heures, le Président, de la société 4-4-2 PUBLISHING, société par actions simplifiée (SAS), au capital de 500 euros, dont le siège social est situé au 15 rue MARTEL, 75010 Paris immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 615 038 représentée par Combarel Charles agissant en qualité de Président et associé.

Sont présents ou représentés :

**Monsieur Charles Combarel,**

Représentant 25 actions,

ci ..... 25 actions

**Monsieur François, Edouard Lejour**

Représentant 25 actions,

ci ..... 25 actions

Total des actions présentes ou représentées : mille actions en pleine propriété sur les 50 actions composant le capital social.

Monsieur Charles Combarel préside la séance en qualité de président de la société 4-4-2 PUBLISHING.

#### **Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :**

- les statuts de la SAS 4-4-2 PUBLISHING,
- le texte des résolutions proposées ;

#### **Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :**

- Transfert du siège social de la société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE**

Monsieur Shannon Attal, Président et associé unique de 4-4-2 PUBLISHING, décide de transférer le siège social du « 15 RUE MARTEL - 75010 Paris » au « 6 rue Anatole France - 93310 Le Pré-Saint-Gervais », à compter de ce jour.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.*

## **DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS**

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

### **« ARTICLE 4 – Siège social**

Le siège social est fixé au :

6 rue Anatole France, 93310 Le Pré-Saint-Gervais

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associée unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associée unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.*

## **TROISIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.*

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Président déclare la séance levée.

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre des décisions.

Charles Combarel  
Président - Associé



François, Edouard Lejour  
Directeur général - Associé

